

Montpellier, le 12 mai 2020.

Mesdames, Messieurs les Député.es, Sénateurs et Sénatrices,

Vous allez être amené·es à débattre dans les prochains jours d'un projet de loi portant sur diverses dispositions urgentes pour faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19. Nous vous contactons pour apporter des précisions sur l'alinéa g de l'article 2 de ce texte, portant plus spécifiquement sur la prolongation des contrats à durée déterminée au sein des opérateurs de recherche, organismes et Universités. Si cet alinéa est un premier geste législatif concret vers la nécessaire prolongation des contrats des jeunes scientifiques, il est dans sa formulation trop restrictif, et n'apporte pas de précisions sur le financement de ces prolongations, comme expliqué ci-dessous.

La France délivre tous les ans environ 15000 doctorats de l'Université, au terme d'un travail de recherche de trois ans au moins. Il y a donc actuellement environ 70000 doctorant.es dans notre pays, dont 70% bénéficient d'un financement doctoral, sous forme d'un contrat doctoral, ou d'un contrat industriel, administratif ou associatif dit « CIFRE ». La durée du doctorat en France étant inférieure à celle de nombreux pays, nos doctorantes et doctorants sont en temps normal sous une forte pression. La fermeture pour cause de confinement des laboratoires ne travaillant pas sur le covid-19 va encore raccourcir la période efficace de leur doctorat. Au-delà des doctorant.es, les laboratoires de recherche publique emploient près de 30000 contractuel·les (équivalent temps plein). Post-doctorant.es, ingénieur.es, technicien·nes, ces hommes et femmes, aux côtés des doctorant.es, contribuent largement à la qualité du travail scientifique de nos laboratoires.

Pour la grande majorité de ces jeunes scientifiques de toutes disciplines, la fermeture des laboratoires, bibliothèques, archives, et l'impossibilité des missions de terrain hypothèquent la réussite de leurs projets et de ceux de leurs laboratoires. Pour toutes et tous, le confinement désorganise la vie et conduit à des conditions de travail dégradées. Sans prolongation systématique de leurs contrats de travail, ces jeunes scientifiques et leurs projets, dont beaucoup sont en lien avec les crises climatiques, écologiques, sanitaires, sociales ou économiques actuellement éclipsées par le covid-19, seront des victimes collatérales de l'épidémie. Notre pays peut-il se permettre un tel gâchis dans un contexte où l'investissement dans la recherche devrait justement être une priorité nationale?

Le Président de la République a annoncé le 19 mars un plan décennal pour la recherche, indiquant une prise de conscience de l'importance vitale des scientifiques pour la Nation. La Ministre de l'ESRI a annoncé le 23 avril qu'elle autorisait la prolongation des contrats par les établissements, sans préciser néanmoins l'enveloppe financière qui y serait consacrée par le Ministère. Le projet de loi que vous allez discuter est le premier document législatif traitant de ce problème. Ce texte se limite actuellement à «**autoriser**» la **prolongation des contrats permettant de « poursuivre les activités et travaux de recherche en cours pendant la période d'état d'urgence sanitaire et directement affectés par celle-ci, de prolonger, dans la limite de la durée de l'état d'urgence sanitaire »**, sans aborder la question du financement de ces prolongations. Cette formulation si elle permet en théorie la prolongation des contrats de la majorité des doctorant.es et autres contractuel·les qui ont été pénalisé·es par cette période pose néanmoins plusieurs problèmes :

1. Du fait du nombre très important de personnes pénalisées, l'identification de travaux « directement affectés » risque de causer des délais importants et peut être source de décisions arbitraires.

2. Les projets seront dans de nombreuses disciplines affectés bien au delà de la période d'urgence sanitaire. Ainsi, les projets basés sur des observations saisonnières (par exemple la croissance des arbres en fonction du climat ou l'influence des insectes sur les rendements agricoles), des missions internationales, ou la nécessité de reconstituer des stocks réduits pendant la période de fermeture des laboratoires pourront prendre jusqu'à un an de retard.
3. Il ne s'agit que d'une « autorisation » à prolonger qui n'aborde pas le financement de ces mesures dont le montant, que nous estimons à 300 millions d'euros (voir annexe 1), ne peut pas être couvert par les budgets actuels des opérateurs de recherche, déjà exsangues. Sans couplage avec une annonce officielle gouvernementale du montant des financements ministériels supplémentaires accordés, ce texte sera source de faux espoirs.

Une tribune dans le journal Le Monde du 28 avril, signée de sociétés savantes, d'associations de jeunes chercheurs et jeunes chercheuses, et d'associations de docteurs, et adossée à une pétition signée par plus de 6200 personnes, insiste sur la nécessité de prolonger systématiquement les contrats dans l'ESR d'une durée d'au moins 3 mois. Ce texte demandait également au Président de lancer un vrai plan d'urgence pour la recherche publique en temps d'épidémie, comme cela est fait actuellement pour l'économie. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour. Vous trouverez ce texte en annexe 2 à cette lettre.

Mesdames, Messieurs les parlementaires, en raison des conditions restrictives de prolongation des contrats et de l'absence de financement associé, nous vous demandons de ne pas voter ce texte dans sa formulation actuelle. *A minima*, la prolongation doit être autorisée pour tous les contrats, que leur date d'échéance tombe pendant ou après la période d'urgence sanitaire, qu'ils soient de droit public ou de droit privé. Cette autorisation doit être accompagnée d'une annonce budgétaire par le gouvernement pour permettre sa mise en oeuvre par les opérateurs de recherche.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ce courrier. Votre soutien est crucial pour que la recherche française puisse se relever de la crise actuelle et pour redonner confiance aux jeunes scientifiques dans leur choix de servir notre pays.

Signataires :

Eric Arquis, Président, Association Française de Mécanique
Sébastien Barot, Vice président, Société Française d'Ecologie et d'Evolution
Luc Buée, Président, Société des Neurosciences
Le Bureau de l'Association Nationale des Candidat.e.s aux Métiers de la Science Politique
René Clarisse, Président, Société Française de Psychologie
Franck Collard, Président, Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie
Muriel Darmon, Présidente, Association Française de Sociologie
Elisabeth Dodinet, Présidente, Société botanique de France
Eric Ennifar, Président, Société Française de Biophysique
Nadine Halberstadt, Présidente, Association Femmes & Sciences
Dom Helmlinger, Société Française de Génétique
Thierry Horsin, Président, Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles
Florence Jany-Catrice, Présidente, Association Française d'Economie Politique
Marie-Pierre Julien, Présidente, Association Française d'Ethnologie et d'Anthropologie
Catherine Langlais, Présidente, Société Française de Physique
Daniel Le Berre, Président de SPECIF Campus, membre du Conseil des Associations de la Société Informatique de France
Dominique Legrand, Président, Société Française de Biochimie et Biologie Moléculaire
Patrick Lemaire, Président, Société Française de Biologie du développement
Gérard Lina, Société Française de Microbiologie

Gildas Loirand, Président, Société de sociologie du sport de langue française (3SLF)
Pierre Lurbe, Président, Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles
Jean-Michel Marin, Président de la Société Française de Statistique
Rémi Mounier, Vice-président, Société Française de Myologie
Mickael Naassila, Président, Société Française d'Alcoologie
Pierre Paradinas, Président, Société Informatique de France
Arnauld Pierre, Président, Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art des
Universités
Fekrije Selimi, Vice-présidente, France Cerebellum Club
Sébastien Seuret, Président, Société Mathématique de France
Noël Tordo, Président, Société Française de Virologie
Catherine Vénien-Bryan, Présidente, Société Française des Microscopies

Annexe 1: Estimation financière pour un plan de sauvetage de la recherche publique suite à Covid-19

La proposition financière suivante est basée sur les chiffres disponibles extraits du Bilan Social du MESRI 2017-2018: https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/concours_emploi_carriere/40/4/Bilan_social_2017-2018_Enseignement_superieur_recherche_et_innovation_1173404.pdf

Et de l'Etat de l'emploi scientifique 2018" (pour les chercheurs contractuels des EPSTs (post-docs):

https://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2018/08/4/Etat_emploi_scientifique_2018_1012084.pdf

Doctorants contractuels (ETP) : 15839 ; coût mensuel employeur approximatif : 2700 euros
ATER (ETP) : 4005 ; coût mensuel employeur approximatif : 3000 euros
Post-doctorants (EPST seulement)* : 6761 ; coût mensuel employeur approximatif : 3800 euros
Ingénieurs (catégorie A : AI, IE, IR; ETP) : 6041; coût mensuel employeur approximatif : 3000 euros
Technicien de recherche et formation (ETP) : 3190 ; coût mensuel employeur approximatif : 2500 euros

Adjoint technique de recherche et formation (ETP): 5654 ; coût mensuel employeur approximatif : 2500 euros

*: Une part importante des posts-doctorants sont rémunérés sur des crédits ANR

Une estimation du coût pour le MESRI d'une prolongation de ces contrats d'un mois est donc en kilo euros:

$15839*2,7 + 4005*3 + 6771*3,8+6041*3+3190*2,5+5654*2,5 = 120743 \text{ k€}$ soit 120 millions d'euros.

Une estimation du coût pour le MESRI d'une prolongation de 3 mois des contractuels est donc de 362 Millions d'euros. Ce niveau de financement peut nécessiter le vote d'un correctif budgétaire.

Il est proposé de procéder en deux étapes:

1. Financement immédiat sur le budget 2020 de la prolongation des contrats arrivant à échéance avant le 31/12 2020: coût estimé 80 Millions d'euros
2. Financement sur les crédits 2021 et 2022 des prolongations des autres contrats. Ce besoin de crédits doit conduire à une augmentation correspondante de la MIREs lors de la préparation des PLF 2021 et 2022.

Annexe 2: Texte de la Tribune publiée dans le Monde du du 28 avril 2020 La recherche scientifique a besoin d'un plan d'urgence

"La crise du COVID-19 nous rappelle le caractère vital de la recherche scientifique et la nécessité d'investir massivement pour le long terme. » Emmanuel Macron 19 Mars 2020

La pandémie actuelle montre que l'effort scientifique est essentiel pour répondre rapidement à une crise sanitaire émergente. Il l'est tout autant pour répondre aux crises environnementales, climatiques ou sociales dont les conséquences pèsent de plus en plus sur nos sociétés. L'annonce du 19 Mars du Président de la République permet d'espérer qu'enfin la France va changer de cap dans sa manière de considérer la recherche scientifique. À l'heure où les gouvernements nationaux et l'Union européenne mettent en place des programmes de sauvetage de l'économie et des entreprises suite à la crise Covid19, la recherche publique de toutes disciplines, fondamentales ou appliquées, doit aussi être soutenue. En effet, la fermeture nécessaire des laboratoires de recherche (hors recherche COVID-19), bibliothèques et archives pendant la crise sanitaire, a des conséquences négatives directes sur les projets de recherche, en particulier ceux portés par les jeunes scientifiques contractuels. Or, les mesures annoncées la semaine dernière par la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (1) ne sont pas à la mesure des besoins.

Aux problèmes qui affectent une majorité des citoyens, gestion des enfants à la maison, maladies, pénibilité psychologique, effort collectif en ce temps de crise, s'ajoutent pour les scientifiques des obstacles supplémentaires à leur travail. D'une part, seule une partie de leur activité de recherche peut être effectuée en télétravail. La tâche devient même presque impossible pour ceux et celles dont l'activité est principalement expérimentale, implique des missions de terrain, la consultation d'archives, d'ouvrages de bibliothèques ou l'utilisation de bases de données ou de logiciels inaccessibles depuis chez eux. D'autre part, pour les enseignants-chercheur.e.s, la nécessité de développer, adapter et assurer un enseignement universitaire à distance prend un temps conséquent qui restreint d'autant celui qu'ils peuvent consacrer à la recherche.

L'activité restera ralentie même à l'issue des deux mois de confinement total, car de nombreuses équipes seront impactées par le redémarrage très progressif des laboratoires et de leurs infrastructures. En biologie, lorsque l'on travaille sur des échantillons et des modèles animaux difficiles à obtenir, la reconstitution des stocks prendra plusieurs mois. De même, pour celles et ceux qui travaillent sur des échantillons qui ne peuvent être prélevés qu'à certaines périodes de l'année comme par exemple en écologie ou en botanique, c'est plus d'un an de recherches qui seront perdues.

Ce ralentissement du rythme des découvertes aura des conséquences particulièrement sévères pour les personnels contractuels qui sont à un stade précoce de leur carrière (doctorants, post-doctorants, ingénieurs, techniciens) et dont la durée des contrats de travail suffit à peine en temps normal pour mener à bien leur projet. Pour nos jeunes collègues, l'obtention de postes permanents ou de financements (contrats individuels ou obtenus par les équipes) assurant leur salaire, dépend des résultats d'études et d'expériences qui ne peuvent actuellement être réalisées. Ces jeunes scientifiques contractuels et leurs équipes ont besoin d'aide pour passer ce cap difficile.

Ces quelques mois perdus auront des effets disproportionnés s'ils ne sont pas compensés par une prolongation et un refinancement systématique des contrats. Contrairement aux entreprises privées, les laboratoires publics sont dans l'impossibilité de déclarer leurs personnels contractuels en chômage partiel pendant l'arrêt des laboratoires. Ainsi, l'argent des contrats de travail obtenus sur les appels d'offres compétitifs des écoles doctorales ou des agences de financement continue à être dépensé, malgré les conditions de travail très dégradées de leurs

personnels. Ce sont plusieurs centaines de millions d'euros qui sont ainsi perdus pour la recherche publique, alors que celle-ci manque déjà cruellement de financements.

Après un long silence et suite aux demandes de nombreux scientifiques, sociétés savantes (2) ou syndicats, la Ministre de tutelle a annoncé jeudi 23 avril qu'elle autorisait les établissements à prolonger les contrats des personnels. Ces prolongations semblent devoir être décidées au cas par cas. Leur financement par le ministère reste incertain et pourrait même hypothéquer le financement de futurs contrats doctoraux ou post-doctoraux. Une prolongation automatique de tous les contrats à durée déterminée pendant au moins 3 mois est nécessaire, des prolongations plus longues pouvant être décidées dans certaines disciplines. Les annonces de la Ministre restent très en deçà de ces besoins réels. Elles reflètent sans doute que le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation n'a pas actuellement les moyens financiers suffisants pour soutenir ses laboratoires face à la crise.

La recherche publique en France représente environ 0.7% du PIB. Pour reconnaître son importance, il faut donc lui accorder une part correspondante du correctif budgétaire de 110 Milliards d'euros voté par le parlement pour financer les mesures d'urgence pour la crise actuelle. Cet effort, minime, est nécessaire pour aider et redonner une perspective à toute une génération de jeunes scientifiques, celles et ceux qui nous aiderons demain à éviter ou faire face aux prochaines crises. Le Président de la République a assuré avoir compris l'importance de la recherche scientifique pour la société française. Nous demandons que ces paroles soient urgemment concrétisées par des actes forts.

1. <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid151378/epidemie-de-covid-19-prolongation-des-theses-contrats-doctoraux-et-post-doctoraux-impactes-par-la-crise-sanitaire.html>
2. https://societes-savantes.fr/wp-content/uploads/2020/04/Recommandations-personnels_contrats-ESR-Covid19.pdf

Les signataires de la tribune sont un collectif de sociétés savantes, de chercheur.e.s et d'associations de jeunes chercheur.e.s (voir ci-dessous). Plus de 6000 personnes ont signé la [pétition](#) adossée à la tribune.

Sociétés savantes: Sébastien Barot, Vice président, Société Française d'Ecologie et d'Evolution; Luc Buée, Président, Société des Neurosciences; René Clarisse, Président, Société Française de Psychologie; Franck Collard, Président, Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie; Muriel Darmon, Présidente, Association Française de Sociologie; Elisabeth Dodinet, Présidente, Société Botanique de France; Nadine Halberstadt, Présidente, association Femmes et Sciences; Dominique Helmlinger, Membre du comité d'administration, Société Française de Génétique; Dominique Herbet, Présidente, Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur; Fabrice Herpin, Président, Société Française d'Astronomie et d'Astrophysique; Thierry Horsin, Président, Société de Mathématiques Appliquées et Industrielles; Gildas Loirand, Président, Société de Sociologie du Sport de Langue Française; Dominique Legrand, Président, Société Française de Biochimie et Biologie Moléculaire; Patrick Lemaire, Président, Société Française de Biologie du développement; Daniel Le Berre, président de SPECIF Campus, membre du Conseil des Associations de la SIF; Pierre Lurbe, Président, Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles; Florence Jany-Catrice, Présidente, Association Française d'Economie Politique; Jean-Michel Marin, Président, Société Française de Statistique; Rémi Mounier, Vice-Président, Société Française de Myologie; Mickael Naassila, Président, Société Française d'Alcoologie; Arnaud Pierre, Président, Association des Professeurs d'Archéologie et d'Histoire de l'Art des Universités; Stéphane Seuret, Président, Société Mathématique de France; Morgane Thomas-Chollier, Présidente, Société Française de Bioinformatique; Noël Tordo, Président, Société Française de Virologie; Dominique Valérian, Président, Société des Historiens Médiévistes de

l'Enseignement Supérieur Public; Catherine Vénien-Bryan, Présidente, Société Française des Microscopies

Associations de doctorant.e.s et docteurs: Clément Courvoisier, Président de l'ANDES, association nationale des docteurs; Jean-Baptiste Dupin, Président de YouR PSL, Université Paris Sciences et Lettres; Kim Gauthier, Présidente, Confédération des Jeunes Chercheurs; Guillem Mas Fiol, Président de StaPa, institut Pasteur; Adèle Peugeot, Présidente, association Chadocs des jeunes chercheurs du Collège de France; Le bureau de l'Association Nationale des Candidat.e.s aux Métiers de la Science Politique

Chercheur.e.s titulaires: Jean-Louis Bessereau, PUPH UCBL, responsable d'équipe à l'institut Neuromyogène, Lyon; Jean-Baptiste Boulé, CNRS, Directeur de l'unité Structure et Instabilité des Génomes, Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris; Isabelle Brunet, CNRS, responsable d'équipe au Collège de France; Rosa Cossart, CNRS, directrice de l'INMED, Marseille; Stéphane Dieudonné, INSERM, responsable d'équipe à l'Institut de Biologie de l'ENS, Paris; Julia Fuchs, INSERM, responsable d'équipe au Collège de France; Stéphane Germain, INSERM, responsable d'équipe au Collège de France; Philippe Isope, CNRS, responsable d'équipe à l'INCI, Strasbourg; Valérie Lallemand-Breitenbach, INSERM, responsable d'équipe au Collège de France; Amaury Lambert, Sorbonne Université, responsable d'équipe au Collège de France; Marie Manceau, CNRS, responsable d'équipe au Collège de France; Sébastien Mongrand, CNRS, responsable d'équipe au

Laboratoire de Biogenèse Membranaire, Bordeaux; Nathalie Rouach, INSERM, responsable d'équipe au Collège de France; Frédéric Saudou, PU-PH Univ Grenoble Alpes, Directeur de l'institut des neurosciences de Grenoble; Fekrije Selimi, CNRS, responsable d'équipe au Collège de France; Sophie Vriz, Université de Paris, responsable d'équipe au Collège de France; Michaël Zugaro, CNRS, responsable d'équipe au Collège de France